

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de la mise sur le marché

1.1 Désignation commerciale du produit

PERMOFILM 105

1.2. Fabricant:

BWT AG
Walter Simmer Str. 4
A-5310 Mondsee
Autriche
Tel.: +43-6232-5011-0

Fournisseur:

PERMO - BWT FRANCE S.A.
103, RUE CHARLES MICHELS
F-93200 SAINT DENIS

1.2.1 Appel d'urgence

1.2.2 Date d'établissement

Tel: (01) 49.22.45.00. Fax: (01) 49.22.45.45
ORFILA : (01) 45.42.59.59
26.09.2003**2. Composition/Informations sur les composants**

2.1 Caractéristiques chimiques (préparation)

2.1.1 Utilisation

Conditionnement des eaux sanitaires et industrielles
Contenu: Hydroxyde de sodium, Silicate, Phosphate

2.1.2 Composants dangereux

Hydroxyde de sodium

CAS-N° % poids Phrases-R Symbole(s)

001310-73-2 2-5 35 C - Corrosif

2.1.3 Numéros complémentaires

EEC-N°: 215-185-5 INDEX-N°: 011-002-00-6

2.1.4 Données complémentaires

3. Identification des dangers

3.1 Identification des dangers

3.1.1 Sur la santé

Provoque des brûlures

3.1.2 Sur l'environnement

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

4.1 Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé

4.2 En cas d'inhalation

4.3 En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

4.4 En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
Se rincer la bouche et boire beaucoup d'eau, ne pas provoquer de vomissements (risque de perforation) et consulter immédiatement un médecin.

4.5 En cas d'ingestion

Ne pas essayer de neutraliser le produit

4.6 Instructions pour le médecin

Le produit a une réaction alcaline

4.6.1 Symptômes prévisibles

Destruction des tissus au niveau de la peau et des muqueuses. Formation de cloques, détérioration de la cornée. Lésions des muqueuses des voies respiratoires. Irritation des poumons

4.6.2 Dangers

4.6.3 Indication de traitement

Premiers soins au Dexamethason en aérosol doseur; surveiller la circulation. Eventuellement: traitement contre l'état de choc

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction appropriés

De l'eau. Procéder au lavage des parties voisines

5.2 Moyens d'extinction déconseillés

-

5.3 Dangers liés au produit même, aux produits de combustion et au dégagement de gaz

En cas de contact avec des alliages, il peut se former de l'hydrogène (risque d'explosion)

5.4 Equipement de protection des intervenants

Utiliser pour les interventions des matériaux non réactifs aux produits alcalins

5.5 Indications complémentaires

Eliminer les eaux souillées ayant servi au lavage par le circuit prévu par la législation en vigueur

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles** Eviter le contact avec la peau et les yeux
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Si le produit a atteint les eaux ou les égouts ou s'il a pollué le sol ou la végétation, en avvertir pompiers ou police
- 6.3 Méthodes de nettoyage/récupération** Absorber au moyen de matériaux liants (terre, sable, sciure) et éliminer
- 6.4 Indications complémentaires** Neutraliser au moyen d'acide sulfurique

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- 7.1 Lors de la manipulation**
- 7.1.1 Indication de prévention de l'exposition des travailleurs Maintenir fermé le conteneur, absorber immédiatement les fuites de produit
- 7.1.2 Indication pour la prévention des incendies et des explosions Le produit lui-même ne brûle pas
- 7.2 Lors du stockage**
- 7.2.1 Exigences concernant les locaux de stockage et les emballages Utiliser des récipients non réactifs aux produits alcalins (pas de récipients en aluminium, en étain ou en zinc)
- 7.2.2 Indications concernant les stockages en commun
- 7.2.3 Données complémentaires concernant les conditions de stockage Stocker à température ambiante
Craint le gel
- 7.2.4 Classe de stockage (RFA)

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristique des équipements de protection individuelle

- 8.1 Mesures d'ordre technique permettant de réduire l'exposition**
- 8.2 Paramètre de contrôle de l'exposition des travailleurs (VLE - valeur limite d'exposition)**
- 8.2.1 CAS-N°; Nom de la matière dangereuse, valeur 001310-73-2, Hydroxide de sodium, VME = 2 mg/m³
- 8.2.2 Données complémentaires
- 8.3 Equipement de protection individuelle**
- 8.3.1 Protection respiratoire Indispensable en cas de formation des vapeurs ou d'aérosols
- 8.3.2 Protection des mains Gants de protection non réactifs aux produits alcalins
- 8.3.3 Protection des yeux Lunettes de protection étanches
- 8.3.4 Protection du corps Vêtements de protection, bottes (non réactifs aux produits alcalins)
- 8.3.5.1 Mesures générales de protection Tenir à l'écart des produits alimentaires et des boissons
Changer immédiatement les vêtements souillés, les laver avant de les porter à nouveau
- 8.3.5.2 Mesures particulières d'hygiène (nettoyage/décontamination) Protection préventive de la peau. Ne pas manger, ni boire pendant le travail
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail

9. Propriétés physico-chimiques

- 9.1 Aspect du produit**
- 9.1.1 Etat Liquide
- 9.1.2 Couleur clair, incolore
- 9.1.3 Odeur inodore
- 9.2 Données importantes pour la sécurité (Méthode/remarque)**
- 9.2.1 pH lors de la livraison T=20°C > 10 (non dilué)
- 9.2.2 Changement d'état température de cristallisation n.a.
- 9.2.3 Point d'éclair n.a.
- 9.2.4 Inflammation (Solide/Gaz) n.a.
- 9.2.5 Température d'inflammation n.a.
- 9.2.6 Auto-inflammation (Solide/Gaz) n.a.
- 9.2.7 Propriétés favorisant la combustion n.a.
- 9.2.8 Danger d'explosion n.a.
- 9.2.9 Limites d'explosion Lim.inf./Lim. sup. n.a.
- 9.2.10 Pression de vapeur (TI) 20°C n.a.
- 9.2.11 Densité (TI) 20°C 1.17 ± 0.02 g/cm³
- 9.2.12 Solubilité T=20°C miscible dans l'eau sans limite
- 9.2.13 Coefficient de partage (log pOW) n.a.
- 9.2.14 Viscosité T=°C -
- 9.2.15 Test de stabilité du solvant n.a.
- 9.2.16 Concentration du solvant n.a.

10. Stabilité du produit et réactivité

10.1 Réactions dangereuses	Produit réagissant comme un alcalin puissant; réaction exothermique aux acides
10.2 Substances à éviter	Métaux, alliages: formation d'hydrogène (risque d'explosion) Composés ammoniacaux: formation d'ammoniac; acides
10.3 Produits de décomposition dangereux	Aucun
10.4 Données complémentaires	

11. Informations toxigologiques

11.1 Test de toxicité	
11.1.1 Toxicité aiguë (Valeur de DL ₅₀ /CL ₅₀)	
11.1.2 Symptômes apparus lors de test sur les animaux	
11.1.3 Action irritante/corrosive	Yeux/Peau: corrosif (contact avec les yeux: risque de cécité)
11.1.4 Sensibilisation	Pas de sensibilisation
11.1.5 Effets après exposition plus ou moins longue	
11.1.6 Mutagenèse, teratogénèse, cancerogénèse	
11.2 Expérience de la pratique	
11.2.1 Informations importantes pour validation	Risque de perforation du tube digestif et de l'estomac
11.2.2 Autres observations	En cas de manipulation inappropriée, risque de brûlure de la peau, des yeux et des muqueuses; a pour effet de détruire la couche de sébum protégeant la peau
11.3 Remarques générales	Manipuler avec la prudence habituelle vis-à-vis des substances chimiques

12. Informations écotoxicologiques

12.1 Données pour l'élimination (persistance et biodégradabilité)	
12.1.1 Physico-chimique	
12.1.2 Biologique	
12.2 Comportement vis à vis du milieu environnant	
12.3 Effets écotoxicologiques	
12.3.1 Toxicité aquatique	Effet toxique sur les poissons et le plancton. Effets nuisibles en cas de variation du pH. Mort des poissons
12.3.2 Comportement dans les stations d'épuration	Le produit est une base et ne doit donc pas arriver aux stations d'épurations sans avoir été neutralisé Ne provoque pas d'appauvrissement biologique en oxygène
12.4 Autres indications écologiques	
12.4.1 DCO	mg/kg -
12.4.2 DBO	mg/g -
12.4.3 AOX	Le produit ne contient pas de composé halogéné à liaison organique et ne contribue pas à la valeur en composés halogènes organiquement adsorbables
12.4.4 Contient selon l'ordonnance les métaux lourds et les combinaisons suivant la directive 76/464/CEE	Aucun
12.4.5 Indications générales	Le produit ne doit pas aboutir dans les collecteurs d'eaux, dans le réseau des eaux usées, dans le réseau hydraulique en général ou dans le sol, sans avoir été neutralisé

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

13.1 Produit	-
13.1.1 Recommandations	Apporter au point de collecte des déchets ménagers spéciaux ou à la déchetterie car un traitement physico-chimique (neutralisation) est indispensable. Ne jamais vider les résidus dans l'évier, dans les toilettes ou dans la poubelle
13.2 Emballages contaminés	
13.2.1 Recommandations	Emballages réutilisables après nettoyage
13.2.2 Nettoyage recommandé pour emballages	Neutralisation du produit dilué à l'eau au moyen d'un acide; enfin rincer à l'eau

14. Informations relatives au transport
14.1 Transport terrestre R.T.M.D.R./A.D.R.

14.1.1	Classe	8
14.1.2	Groupe d'emballage	II
14.1.3	Code danger	80
14.1.4	Numéro d'identification de la matière (Numéro UN)	1824
14.1.5	Appellation transport terrestre	Solution d'hydroxyde de sodium

14.2 Transport fluvial A.D.N./A.D.N.R.

14.2.1	Classe	-
14.2.2	Chiffre et lettre de l'énumération	-
14.2.3	Groupe d'emballage	-
14.2.4	Appellation transport fluvial/identification	Solution d'hydroxyde de sodium

14.3 Transport maritime IMDG/GGVSee

14.3.1	Classe	8
14.3.2	N° ONU	1824
14.3.3	Groupe d'emballage	II
14.3.4	N° fiche de sécurité	8-06
14.3.5	N° table GSMU	705
14.3.6	Polluant marin	-
14.3.7	Appellation transport maritime	Solution d'hydroxyde de sodium

14.4 Transport aérien ICAO/IATA

14.4.1	Classe	8
14.4.2	N° ONU/ID	1824
14.4.3	Groupe d'emballage	II
14.4.4	Appellation transport aérien	Solution d'hydroxyde de sodium

14.5 Transport/autres informations

Etiquette de transport N° 8 pour toutes les moyens de transport

15. Informations réglementaires
15.1 Etiquetage selon la directive CEE

15.1.1	Classification	Le produit est classé et étiqueté en conformité avec les directives de la CE, avec l'ordonnance sur les matières dangereuses et avec la loi sur les substances chimiques C - corrosif	
15.1.2	Symbole de danger		
15.1.3	Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette. Contient:	Hydroxyde de sodium 2-5 %	
15.1.4	Phrases-R:	R 34	Provoque des brûlures
15.1.5	Phrases-S:	S 1/2	Conserver sous clé et hors de portée des enfants
		S 26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
		S 36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage
		S 45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

15.2 Réglementations nationales (allemande)

15.2.1	Limites d'utilisation	-
15.2.2	Disposition administrative (ordonnance) en cas d'incidents	n.a.
15.2.3	Classification selon VbF/remarques	n.a.
15.2.4	TA-Luft classification, composition, remarques	n.a.
15.2.5	Classification dans le cadre de la pollution de l'eau	Produit faiblement polluant pour les eaux - Catégorie de pollution 1
15.2.7	Autres prescriptions, restrictions et interdictions	

16. Autres informations
n.a. = non applicable
16.1 Modifications
1.2 – 1.2.1 – 1.2.2 - 2.1.2 – 8.2.1 - 14.1.2 – 15.15

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date d'impression de ce document.

PERMO recommande à tout personne recevant ces informations d'en évaluer elle-même la pertinence et la suffisance dans le cadre de l'utilisation faite du produit.